

Résumés des interventions

Session 1 : espaces périphériques

Stéphanie Wojcik (obs. CCFV – Université Paris Est Créteil, CEDITEC / CNRS, Centre Internet et Société) : « **La place des messageries privées dans les procédures délibératives. L'exemple du Whatsapp de la Convention citoyenne sur la fin de vie** »

Lancée en décembre 2022, la Convention citoyenne sur la fin de vie (CCFV) constitue sur plusieurs mois une procédure délibérative, menée par le Conseil économique et social (CESE) au cours de laquelle plusieurs dispositifs de communication numérique ont été mis en place. À partir d'une observation ethnographique, ainsi que des résultats d'un questionnaire administré aux participants et d'entretiens, notre communication interroge les pratiques d'un groupe Whatsapp, créé par un participant à la CCFV, plus particulièrement lors des sessions délibératives (entre début janvier et mi-février 2023). À quelles formes de participation le groupe Whatsapp de la CCFV a-t-il donné lieu ? Un tel espace périphérique, non initié par l'autorité organisatrice, a-t-il exercé une influence sur les opinions ou les motivations des participants ? Quelles dynamiques, éventuellement conflictuelles, son étude peut-elle révéler au sein de l'assemblée délibérative ?

Selma Tilikete (obs. CCC – Université Paris 8, CRESPPA-CSU), à partir d'un travail en cours avec Claire Mellier-Wilson pour le Knowledge Network on Climate Assemblies (KNOCA) : « **Évaluer les effets des assemblées citoyennes ? Les productions scientifiques et “grises” sur la Convention citoyenne pour le climat** »

Cette communication vise à rendre compte et à analyser ce qui a été écrit, quand et par qui sur la Convention Citoyenne pour le Climat. Elle se concentre particulièrement sur la question des « suites » de cette assemblée citoyenne : quels aspects de ces suites ont suscité de l'intérêt ? Quelles enquêtes ont été menées et par quel type d'organisation ? Quels en sont les résultats ? Cette étude s'appuie sur une analyse quasi complète de la littérature scientifique et « grise » produite depuis 2020 en langues française et anglaise (environ 70 articles, chapitres et ouvrages). Il s'agit de mettre d'une part en lumière certains angles morts des recherches sur les « suites » des assemblées citoyennes, et d'ouvrir d'autre part les discussions sur l'effet de la CCC sur les formes de participation en France, avec le recul que nous donne la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Session 2 : représentation des opinions

Andéol Lê Quan Phong (obs. CCFV – Sciences Po Paris, post M2 Théorie politique) : « **Des délibérations pour décider ou pour représenter la diversité des opinions ? Les évolutions de la procédure au sein de la Convention citoyenne sur la fin de vie** »

Les conventions citoyennes, dispositifs rassemblant des citoyens tirés au sort pour

délibérer sur un objet et une période limitée, peuvent accomplir deux fonctions distinctes. D'une part, établir des *décisions collectives*, destinées à donner les mêmes normes à toute la société. D'autre part, concevoir un *panorama des opinions éclairées*, représentant la diversité des préférences qui s'expriment au sein de la société, après un débat informé, panorama qui peut à son tour éclairer le débat public et législatif. Nous montrerons dans cette présentation que le Comité de Gouvernance de la Convention citoyenne sur la fin de vie, concevant sa procédure au fur et à mesure, a hésité entre ces deux finalités. Le livrable final de la Convention est un objet hybride qui mêle décisions collectives et panorama des opinions. Nous analyserons également l'utilisation novatrice des groupes d'opinions au sein de la Convention et les effets bénéfiques pour le débat qu'ils ont apportés. Cette présentation éclairera en quoi la construction progressive de la procédure de la Convention Citoyenne sur la Fin de Vie par son Comité de Gouvernance a été marquée par des tensions entre production de décisions collectives et conception d'un panorama des opinions éclairées.

Théophile Pénigaud (obs. CCC et CCFV - Yale University, ISPS), à partir des travaux conduits en collaboration avec Hélène Landemore : « **Quelle politique sans partis politiques ? Majorité et minorité dans les assemblées citoyennes** »

Les études sur les assemblées citoyennes ont jusqu'ici peu abordé le problème de la décision collective. Cette décision doit être celle de l'assemblée (de façon autonome) ; pourtant, en raison de l'absence de règlement intérieur, de divisions partisans et de discipline de parti, ce sont le comité de gouvernance et la facilitation qui contribuent de façon cruciale à l'accord sur des propositions, et à l'accord sur les moyens d'arriver à un accord, ce qui peut soulever des questions en termes d'autonomie. D'autre part, cette décision doit être celle de l'assemblée, et non d'une majorité. Si la minorité ne reconnaît pas la légitimité de la majorité, ou si l'assemblée subissait trop de sabotage, de contestations internes ou d'attrition, sa décision ne pourrait être dotée d'autorité publique. Nous étudierons dans cette intervention comment ces problèmes se sont posés lors des deux Conventions, comment l'organisation y a fait face et lesquels restent en suspens et à résoudre. À quelles conditions un accord a-t-il pu être trouvé ? Quelles divisions se reconstituent en l'absence de partis politiques ? Les « groupes d'opinion » testés dans la Convention sur la fin de vie ont-ils conduit à davantage de polarisation affective ou politique ? Comment, ultimement, trancher les désaccords de façon mutuellement acceptable ? Nous en tirerons enfin les conclusions sur le genre de « politique » à laquelle donnent lieu et pourraient donner lieu les assemblées citoyennes.

Session 3 : évolution des opinions et politisation

Baptiste Bayon (obs. CCFV - Université Sorbonne Lettres, M2 chargé d'études sociologiques) : « **La modification d'opinion chez les délibérants de la Convention citoyenne sur la fin de vie** »

Au cours de la Convention Citoyenne sur la fin de vie, le collectif des chercheurs-observateurs a souhaité administrer trois questionnaires aux conventionnels, un à la fin de chaque phase de la Convention. Se voulant exhaustifs, de nombreux sujets ont été abordés dans ces questionnaires : le but de cette intervention est de revenir sur quelques résultats

marquants.

En particulier, nous nous intéresserons à l'opinion sur l'aide active à mourir, au début et à la fin de la Convention. Les résultats semblent montrer que les évolutions de l'adhésion à l'aide active à mourir s'expliquent par le fait que les personnes indécises ont fait un choix. Nous verrons l'importance des nouvelles informations et des discussions dans la réflexion des délibérants. En effet, pour que les délibérants se forment une opinion éclairée, le Comité de gouvernance a mis en place des auditions, différentes séquences délibératives ainsi qu'un SharePoint. Les citoyens, de leur propre initiative, ont également organisé des visites dans des services hospitaliers de soins palliatifs et de réanimation. Nous tâcherons d'identifier les facteurs et les matériaux essentiels à leurs modifications d'opinion.

Nina Margelin (obs. CCFV - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, M2 ingénierie de la concertation) : « **La politisation des citoyens tirés au sort dans un dispositif de démocratie délibérative. Observation de la Convention citoyenne sur la fin de vie** »

La Convention citoyenne sur la fin de vie a rassemblé 184 panélistes tirés au sort pendant plusieurs week-ends, afin de délibérer et produire un rapport éclairant les décideurs politiques. A la suite d'un tel exercice, peut-on apercevoir une montée en compétences politiques et civiques des panélistes ? Dans la lignée des travaux sur les effets de la participation dans le processus de politisation, l'analyse s'appuiera sur l'objet même de convention citoyenne, les outils de délibération utilisés et son sujet, et se questionnera sur les conséquences du caractère consultatif des travaux. La CCFV a amené les panélistes, dans leurs débats, à monter en généralité pour réaliser un travail politique. Ils sont devenus experts d'un sujet précis mais clivant, les obligeant à gérer des positions conflictuelles. A posteriori, ils sont devenus défenseurs de leurs travaux via la création de l'association « Les 184 », mais aussi de la participation en réclamant la prise en compte de la parole citoyenne dans leur manifeste.

S e s s i o n 4 : s c i e n c e s e t t e c h n i q u e s d e l a d é l i b é r a t i o n

Bernard Reber (obs. CCC, garant CCFV - CNRS, Centre de recherches politiques de Sciences Po CEVIPOF) : « **Sciences pour la délibération : garantir, observer, attester et évaluer** »

La conduite et l'analyse d'expériences comme celles des conventions requièrent une expertise en matière de délibération. Ces connaissances théoriques et pratiques relèvent d'un mode singulier de sciences pour la décision. Elles sont normatives et/ou descriptives, et sont diversement mobilisées selon les rôles occupés (observateur, garant, conseiller, philosophe embarqué). Nous considérerons la liste des présuppositions et des options de réponse relatives à la délibération citoyenne, les systèmes délibératifs implicites et les modes de reddition de comptes.

Chloé Santoro (obs. CCFV - Université de Franche-Comté, Logiques de l'agir) : « **Quoi, quand et comment voter ? De l'importance stratégique des décisions sur la prise de décision dans un dispositif délibératif** »

Si les professionnels de la délibération disposent désormais d'un arsenal d'outils et de méthodes éprouvées pour organiser, conduire et optimiser les processus délibératifs, la question du choix collectif au sein de ces processus semble en revanche ne pas avoir reçu l'attention qu'elle mérite, à la fois des praticiens et des théoriciens de la démocratie délibérative. Au cours de la Convention citoyenne sur la fin de vie, les questions relatives au vote (calendrier, méthodes de vote, contenu et formalisation) se sont vues sous-estimées et, globalement, mal maîtrisées par l'organisation. Pourtant, comme nous tâcherons de le montrer à partir d'études de cas, les séquences de votes ont non seulement accompagné, mais en partie orienté, la délibération et ses résultats. Cette expérience confirme le caractère éminemment stratégique des choix relatifs à l'expression comme à la prise de décision du collectif délibérant, par le vote. Or, si l'importance des choix formels n'est plus à démontrer concernant les sondages d'opinion ou les référendums, une telle analyse critique reste à construire concernant le rôle particulier du vote à l'intérieur d'un système délibératif.

Session 5 : institutionnalisation de la participation

Romain Aubert (obs. CESE - Université Paris I Panthéon-Sorbonne/INSP, CESSP/INSP) :
« **Invariances et adaptations : l'objet "Convention citoyenne" en prise avec une conversion institutionnelle** »

À l'aide de la sociologie des institutions françaises, cette communication se propose d'analyser l'objet « convention citoyenne » dans sa dynamique d'institutionnalisation au sein du Cese, c'est-à-dire en discussion entre ses deux itérations. Alors qu'il est encore faiblement encadré par le droit, celui-ci se construit avant tout en actes. Il s'agira ainsi d'essayer de comprendre comment la conversion de l'institution vers la participation citoyenne influence la structure et l'organisation de ce dispositif délibératif tout en donnant à voir comment celui-ci participe à cette même conversion de la troisième assemblée de la République. Une attention particulière sera portée aux changements d'acteurs entre ces répétitions ainsi qu'à l'évolution de l'environnement juridique se manifestant par l'adoption d'une loi organique issue de la première expérience.

Maxime Charcosset (obs. CCFV - ENS de Lyon, M2 de sciences sociales) :
« **La Convention citoyenne sur la fin de vie : une participation sous anesthésie ?** »

L'institutionnalisation de la participation citoyenne à l'échelle de l'appareil d'État français constitue une tendance majeure de ces vingt dernières années, qui s'est accélérée avec l'apparition des Conventions citoyennes. Or la tenue de la seconde Convention française semble s'accompagner d'une requalification du rôle confié au dispositif : si le mandat de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) invitait les panélistes tirés au sort à « co-construire » un futur projet de loi, il s'agit désormais d'éclairer une décision ultérieure. Le caractère consultatif du dispositif, désormais consacré par la loi organique du 15 janvier 2021, jette ainsi le flou sur le lien entre le dispositif participatif et le *policy-making*. Dès lors, comment engager plus d'une centaine de personnes dans un exercice prenant, sans aucune assurance quant à son issue ? L'analyse tiendra à montrer les effets du mandat sur le déroulement de la CCFV, notamment du point de vue de la mise en participation des panélistes.